



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des
Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
27 novembre 2023

Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier–2 février 2024, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée

Montant proposé de l'aide financière du FNUAP :	17,5 millions de dollars : 9,7 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 7,8 millions de dollars provenant de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2024-2028)
Cycle d'assistance :	Septième
Catégorie :	Niveau 1
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028



I. Fondements du programme

1. Avec quelque 839 groupes, sous-groupes et clans linguistiques, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est un pays multiethnique. Il s'agit d'un état insulaire d'une superficie de 462 840 km² répartis sur 600 îles. La population était estimée à 11,78 millions d'habitants en 2021, dont 87 % vivant dans les zones rurales. On estime que 57,3 % des Papouasiens ont moins de 25 ans et 42,8 % moins de 18 ans.

2. Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, la Papouasie-Nouvelle-Guinée envisage d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2030. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est passé de 2 829 à 2 636 dollars entre 2019 et 2020, en raison du ralentissement économique provoqué par la pandémie de COVID-19. La baisse des recettes fiscales a détérioré les finances publiques, et le rapport dette/PIB était de 52 % en 2022. La même année, la Papouasie-Nouvelle-Guinée se classait 155^e sur 191 pays pour l'indice de développement humain. La pauvreté multidimensionnelle touche environ 56,6 % de la population. Le taux d'alphabétisation était estimé à 61,6 % en 2020.

3. Les dernières estimations indiquent un taux de mortalité maternelle de 192 pour 100 000 naissances vivantes, un chiffre en deçà du taux réel. 55 % des accouchements sont assistés par du personnel qualifié. Les principales raisons pour lesquelles la plupart des femmes n'accouchent pas dans les établissements de santé sont : a) l'absence de professionnels de l'accouchement qualifiés dans les zones rurales ; b) le coût du transport vers les établissements de santé pour les mères du quintile de revenu le plus bas ; c) le faible niveau d'alphabétisation (seulement 31 % des accouchements ont lieu dans un établissement de santé parmi les mères sans instruction, contre 95 % parmi celles qui ont fait des études supérieures) ; d) la mauvaise qualité des infrastructures et des services de santé ; et e) le manque de produits vitaux. La prévalence de la mortalité maternelle demeure inconnue, car le système de surveillance et d'intervention en cas de décès maternels et périnataux est encore peu développé et ne prend pas en compte tous les décès au niveau communautaire. Le risque de mourir en couches est quatre à huit fois plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine. Le mariage d'enfants et les grossesses chez les adolescentes entraînent une mortalité et une morbidité maternelles élevées, notamment des suites d'une fistule obstétricale. Des données empiriques montrent que le nombre de cas de fistule obstétricale varie de 4 600 dans les zones où elle est la moins fréquente à 16 000 dans la région des Hautes-Terres.

4. La Papouasie-Nouvelle-Guinée affiche un taux de fécondité moyen de 4,2 : 4,4 dans les zones rurales et 3,6 dans les zones urbaines (Enquête démographique et de santé 2018). Le taux de natalité chez les adolescentes est de 13 pour 1 000 filles âgées de 10 à 14 ans et de 68 pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans (2016). Le taux de recours aux contraceptifs modernes dans le pays est de 31 % pour les femmes mariées et de 16 % pour les femmes célibataires. Le taux de besoins non satisfaits en matière de planification familiale est passé de 26 % à 22 % entre 2020 et 2022 parmi les femmes mariées. Il stagne à 32 % chez les femmes actuellement mariées âgées de 15 à 19 ans, et à 7 % chez les femmes célibataires sexuellement actives. D'après l'enquête de 2022 sur les produits et services de santé reproductive dans les établissements de santé, 53 % des établissements de santé ont connu des ruptures de stock d'au moins un produit contraceptif moderne au cours des trois mois ayant précédé l'enquête.

5. La Papouasie-Nouvelle-Guinée présente l'un des taux d'infections sexuellement transmissibles (IST) curables les plus élevés au monde, et la plus forte prévalence du VIH de la région Pacifique. En 2022, la prévalence du VIH dans la population générale était estimée à 1,0 %, soit 72 000 personnes infectées. Dans les populations vulnérables, plus d'une personne sur deux n'a jamais eu recours à un dépistage. Les lois criminalisant le travail du sexe et les relations sexuelles entre personnes de même sexe ont conduit à des niveaux élevés de stigmatisation, de discrimination et de violence sexuelle au sein des populations clés. Le consentement parental pour le dépistage du VIH est requis pour les adolescents de moins de 18 ans.

6. Le pays affiche l'un des taux de violence basée sur le genre les plus élevés au monde : 58 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, et 28 % des violences sexuelles. Environ 70 % des femmes et des hommes estiment que certaines circonstances justifient l'usage de la violence au sein du couple. Une stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre a été inaugurée en 2016, mais elle n'a pas été pleinement mise en œuvre. Les services de lutte contre la violence basée sur le genre restent inéquitablement répartis dans le pays, et seulement 15 % des femmes victimes de violence recherchent de l'aide. Si elles présentent les mêmes facteurs de risque que la violence basée sur le genre, les violences liées à des accusations de sorcellerie s'en distinguent. Ainsi, on estime que 6 000 incidents de violence liée à des accusations de sorcellerie ont eu lieu entre janvier 2000 et juin 2020, provoquant quelque 3 000 décès. Les

femmes représentent une victime sur deux, mais elles ont nettement moins de chances que les hommes de voir leurs agresseurs poursuivis en justice.

7. La société est majoritairement patriarcale. Les hommes prennent la plupart des décisions familiales et contrôlent la plupart des ressources, notamment la propriété foncière. Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux du gouvernement. On ne compte par exemple que deux femmes parmi les 111 parlementaires, d'où leur peu d'influence sur les politiques et le débat publics.

8. La Papouasie-Nouvelle-Guinée arrive actuellement en 26^e position du classement des pays les plus exposés aux catastrophes, selon l'indice de risque INFORM. Les principaux risques sont les tremblements de terre, les cyclones, les éruptions volcaniques, les inondations, les glissements de terrain, l'érosion côtière, les épidémies et les sécheresses. Selon l'indice mondial d'adaptation Notre-Dame, le pays se classe 167^e sur 185 en matière de vulnérabilité au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, et compte tenu de sa volonté d'améliorer sa résilience. Alors même que les femmes et les filles sont plus vulnérables dans de telles situations, leurs besoins ne sont pas suffisamment intégrés aux politiques liées au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation, et les normes essentielles ne sont pas suffisamment institutionnalisées.

9. Malgré les progrès réalisés, l'analyse commune de pays relève des difficultés majeures en matière de paix et de sécurité. La région des Hautes-Terres reste la plus exposée aux violences communautaires, lesquelles entraînent des déplacements de population ayant des besoins humanitaires. La violence reste très souvent imprévisible, celle-ci pouvant survenir spontanément et s'intensifier rapidement. Dans la région autonome de Bougainville, le vote pour l'indépendance et le début du processus de consultation post-référendaire traduisent la persistance de défis complexes et représentent une menace supplémentaire au maintien de la paix. La période post-référendaire déterminera l'avenir politique de la région autonome de Bougainville. Il conviendra alors de sensibiliser et de mobiliser la population pour lui permettre de prendre des décisions éclairées.

10. Le pays est soumis à diverses grandes tendances qui font apparaître plusieurs scénarios. Premièrement, la croissance démographique déjà rapide devrait s'accélérer, ce qui peut nécessiter d'axer davantage les programmes sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'intersectionnalité des vulnérabilités, des disparités et des handicaps, et l'exploitation du dividende démographique. Deuxièmement, les répercussions croissantes du changement climatique engendreront probablement un ralentissement de la croissance économique, une instabilité et des vulnérabilités politiques qui iront en s'aggravant, ainsi qu'une détérioration des capacités gouvernementales à l'origine d'un affaiblissement du contrat social. Troisièmement, la forte dispersion géographique des populations pourrait exacerber les inégalités d'accès aux informations, aux services et aux biens, aggravant ainsi la fracture numérique. Enfin, les faibles niveaux d'éducation, la pauvreté croissante, les inégalités et les conflits fonciers, susceptibles d'exacerber la violence, peuvent accentuer la polarisation sociale. Ces facteurs peuvent compromettre la réalisation des objectifs de développement durable, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des trois résultats transformateurs.

11. La conception du programme de pays s'appuie sur les recommandations issues de l'évaluation du programme de pays précédent, qui conclut notamment à la nécessité d'améliorer l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et d'exploiter le dividende démographique. D'après l'évaluation, le FNUAP doit redoubler d'efforts pour améliorer les points suivants : a) intégration de la question du genre dans tous les aspects du programme ; b) exploitation du dividende démographique, suivi, évaluation, préparation et intervention humanitaires, et renforcement des capacités en ressources humaines dans ces domaines d'activité ; c) sélection des provinces cibles selon des critères clairs qui tiennent compte de tous les facteurs d'inégalité ; d) mise en place de groupes de travail au sein des sous-groupes sectoriels, avantages d'une préparation renforcée aux situations d'urgence et capacité d'appui à l'intégration de normes connexes aux plans de préparation aux situations d'urgence au niveau du pays, des provinces et des districts ; et e) accélération du processus de consolidation de la paix comme point de départ à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à la lutte contre la violence physique et psychologique basée sur le genre. Ces interventions nécessiteront de porter une attention accrue à la qualité des données et des analyses, et s'appuieront sur l'avantage comparatif du FNUAP en tant que maillon essentiel du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme vise à accélérer la réalisation des résultats transformateurs, c'est-à-dire à faire en sorte que les femmes, les filles et les jeunes aient accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, en transformant les

normes sociales et genrées néfastes et en utilisant des données et des éléments de preuve pour éclairer la prise de décision et traduire les engagements politiques en actes. Le FNUAP a élaboré le programme en consultation avec le gouvernement national, la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, des parties prenantes aux niveaux national et infranational, des représentants des personnes les plus laissées pour compte, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en se fondant sur les principes d'inclusion, des droits fondamentaux et d'égalité des genres.

13. Le programme contribuera à la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel et des engagements liés à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à d'autres mécanismes de défense des droits fondamentaux. Il est aligné sur le quatrième Plan de développement à moyen terme du gouvernement, la Vision 2050, les objectifs de développement durable, le Programme d'action de la CIPD et le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028).

14. Il contribuera directement à quatre des cinq résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : égalité pour les femmes et les filles ; développement humain inclusif ; gouvernance, paix et cohésion sociale ; environnement et changement climatique. Pour que personne ne soit laissé de côté, le programme mettra l'accent sur l'aide aux femmes, aux filles, aux jeunes, aux adolescents et aux personnes handicapées dans les provinces cibles selon une approche intégrée des données sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, la violence basée sur le genre et la population.

15. Pour atteindre plus vite les trois résultats transformateurs, le programme s'appuiera sur les éléments suivants : a) données probantes ventilées par âge, sexe et handicap aux fins d'un plaidoyer stratégique fondé sur des preuves ; b) approches fondées sur les droits fondamentaux de nature à transformer les normes sociales et genrées néfastes ; c) innovation et numérisation visant à améliorer les comportements en matière de santé et approches assistées par ordinateur pour le recensement et les enquêtes démographiques et sanitaires ; d) partenariats, coopération Sud-Sud et financement en vue d'aider le gouvernement à augmenter les investissements publics, les budgets et les dépenses à l'appui des trois résultats transformateurs, et de renforcer les partenariats avec des partenaires non traditionnels (notamment les institutions financières internationales) ; et e) ne laisser personne de côté et atteindre en priorité les plus laissés pour compte.

16. Pour mettre au point des bonnes pratiques ou des modèles, le programme de pays décentralisera la mise en œuvre des initiatives qu'il soutient dans les provinces cibles sur la base des critères suivants : a) santé et droits sexuels et reproductifs, violence basée sur le genre et autres indicateurs sociaux et économiques ; b) volonté des dirigeants des gouvernements provinciaux d'œuvrer pour la santé et les droits sexuels et reproductifs et contre la violence basée sur le genre ; c) faisabilité de la mise en œuvre d'un programme complet de données sur la santé et les droits sexuels et reproductifs et la violence basée sur le genre tenant compte de la sécurité et de l'accessibilité ; d) niveau d'appui des partenaires de développement ; et e) convergence potentielle des provinces vers des programmes communs des Nations Unies. Le programme s'appuiera sur ses bonnes pratiques antérieures en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et de lutte contre la violence basée sur le genre dans les contextes d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, en mettant à contribution la culture et d'autres moyens en vue d'un développement inclusif et durable.

17. Il adoptera une approche programmatique intégrée fondée sur cinq produits qui se renforcent mutuellement, sont alignés sur les six produits du Plan stratégique du FNUAP et contribuent à la réalisation des trois résultats transformateurs. Les interventions conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies seront mises en œuvre au moyen de plans de travail et de budgets communs.

A. Produit 1. D'ici 2028, renforcement des capacités nationales et infranationales de prévention et de prise en charge des complications de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum, en particulier dans les zones difficiles d'accès, mal desservies et touchées par des conflits ou des catastrophes.

18. En soutenant le renforcement des systèmes de santé pour la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles, ce produit contribuera au résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable concernant l'égalité pour les femmes et les filles. Le programme veillera avant toute chose à : assurer la répartition équitable et le bon fonctionnement des services de santé, notamment des services complets de santé sexuelle et reproductive et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence ; former et déployer équitablement dans le pays le personnel de santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, en particulier les sages-femmes ; améliorer la qualité des données des systèmes de santé et renforcer

les capacités d'analyse et d'utilisation des données à des fins décisionnelles ; encourager l'amélioration de la redevabilité concernant la mortalité et la morbidité maternelles à tous les niveaux du système de santé, notamment en augmentant le financement national ; renforcer la coordination aux niveaux national et infranational afin de garantir un environnement cohérent de mise en œuvre des politiques. Les principales interventions du FNUAP porteront sur les éléments suivants : a) définition d'un réseau d'établissements de santé prioritaires pouvant fournir des services complets de santé sexuelle et reproductive, y compris des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, avec des parcours d'orientation établis ; b) appui aux interventions de prise en charge de la fistule obstétricale ; c) participation des communautés et des institutions à la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes et à leur autonomisation sur ces questions ; d) révision du programme de formation aux soins obstétricaux et appui à la formation des enseignants au moyen d'un système de formation professionnelle continue des sages-femmes, du personnel infirmier et des agents de santé communautaires déployés ; e) élaboration de lignes directrices nationales sur le système de surveillance et d'intervention en cas de décès maternels et périnataux, et renforcement des capacités de mise en œuvre au niveau des établissements et des communautés dans certaines provinces ; f) consolidation de l'environnement politique des services de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, notamment par un financement durable et un plaidoyer en faveur de l'augmentation des investissements publics ; g) établissement d'une liste de personnes formées au dispositif minimum d'urgence pour la santé reproductive mobilisables en renfort dans les zones frappées par un conflit ou une catastrophe, en complément des mesures de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre ; h) appui à l'élaboration de stratégies et de plans de mise en œuvre chiffrés visant à augmenter les dépenses publiques consacrées à la santé sexuelle et reproductive, à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation au changement climatique et à la préparation, à tous les niveaux ; et i) renforcement des mécanismes de coordination nationaux et infranationaux permettant le fonctionnement des services de santé sexuelle et reproductive dans l'ensemble du lien entre l'action humanitaire et le développement. Ces interventions seront mises en œuvre de manière à accélérer la réalisation des autres produits du programme de pays, en particulier les produits 2 et 3.

B. Produit 2. D'ici 2028, amélioration de la disponibilité et de la continuité des services, des informations et des produits de planification familiale de qualité, y compris en cas d'escalade de conflits ou de catastrophe.

19. En soutenant le renforcement des capacités du système de santé en matière de planification familiale, notamment en l'intégrant à la prévention du VIH, aux services nationaux de soins de santé universels et aux régimes de protection sociale, ce produit contribue aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatifs à la gouvernance, à la paix, à la cohésion sociale et au développement humain inclusif. Ce produit sera obtenu au moyen des éléments suivants : a) plaidoyer en faveur d'une allocation budgétaire et du déblocage de fonds par le gouvernement pour l'achat de contraceptifs et de produits de santé reproductive ; b) mobilisation de l'appui et des partenariats multipartites pour l'élaboration et l'exécution du plan chiffré de mise en œuvre de la planification familiale et de la stratégie de sécurité des produits de santé reproductive ; c) appui à la prestation de services de planification familiale intégrés et de qualité, fondés sur les droits, et diversification des méthodes de planification familiale ; d) consolidation des mécanismes d'achat et du système national de gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé reproductive et en contraceptifs afin d'assurer l'approvisionnement des points de proximité et de réduire le risque de rupture de stock ; e) fourniture de services et de produits de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires ; f) appui à la production et à l'utilisation de données probantes pour la prise de décisions en matière de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive ; g) renforcement de la gouvernance et de la coordination des programmes de planification familiale et de sécurité des produits de santé reproductive au niveau du pays et des provinces cibles ; h) adoption d'approches innovantes en vue de stimuler la demande de services de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive chez les adolescents et les jeunes ; i) mobilisation et autonomisation des communautés et des organisations de la société civile (OSC) en vue d'accroître la sensibilisation aux services de santé sexuelle et reproductive, de planification familiale et de lutte contre la violence basée sur le genre et la demande liée à ces services ; et j) mise en œuvre des programmes locaux de promotion du préservatif pour la prévention du VIH, des autres IST et des grossesses non désirées dans certaines provinces.

C. Produit 3. D'ici 2028, les femmes et les filles qui subissent ou risquent de subir des violences basées sur le genre ou liées à des accusations de sorcellerie, en particulier dans les zones difficiles d'accès, mal desservies et frappées par des conflits ou des catastrophes, ont accès en temps voulu à des services de qualité, multisectoriels et coordonnés.

20. Ce produit contribue au résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif à l'égalité pour les femmes et les filles, et complète les produits 1, 2, 4 et 5 du programme de pays. Les principales interventions menées au titre de ce produit porteront sur les éléments suivants : a) intensification du plaidoyer politique en faveur de la redevabilité des gouvernements nationaux et infranationaux concernant l'affectation des ressources et la mise en œuvre des stratégies, politiques et cadres juridiques de lutte contre la violence basée sur le genre ; b) recours accru à des programmes d'enseignement fondés sur des données probantes dans le domaine de la violence basée sur le genre, en vue de renforcer la capacité des institutions et des détenteurs d'obligations à prévenir et prendre en charge la violence basée sur le genre et la violence sexuelle ; c) renforcement de l'intégration de la prévention et de la prise en charge de la violence basée sur le genre aux politiques et plans de réduction et de gestion des risques de catastrophe ; d) renforcement de la coordination du Secrétariat national chargé de la lutte contre la violence basée sur le genre à tous les niveaux, en vue de favoriser la prestation de services multisectoriels et la prise en charge des cas de violence basée sur le genre et de violence sexuelle dans l'ensemble du lien entre l'action humanitaire et le développement ; e) création des modèles de gestion de cas rentables en vue d'améliorer la qualité des services essentiels de lutte contre la violence liée à des accusations de sorcellerie et basée sur le genre, les services d'orientation et l'aide psychosociale ; f) renforcement des interventions du secteur de la santé contre la violence basée sur le genre et les violences liées à des accusations de sorcellerie ; g) collaboration avec des organisations proposant des programmes d'autonomisation économique en vue de renforcer la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre au niveau local ; et h) réalisation d'une recherche-action visant à mettre en évidence les mesures efficaces pour prévenir et de prendre en charge la violence basée sur le genre ou liée à des accusations de sorcellerie.

D. Produit 4. D'ici 2028, renforcement de la capacité des principales parties prenantes à transformer les normes sociales et genrées, à promouvoir des pratiques non discriminatoires, à encourager des attitudes positives de la part des prestataires de services et à améliorer l'accès à la protection et aux services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre ou liée à des accusations de sorcellerie.

21. En soutenant la mobilisation et l'activisme des communautés en vue de transformer les normes sociales et genrées, ce produit contribue aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatifs à l'égalité pour les femmes et les filles et au développement humain inclusif, et il accélère la réalisation des produits 1, 2, 3, 5 et 5 du programme de pays et des trois résultats transformateurs dans les provinces cibles. Les principales interventions menées au titre de ce produit porteront sur les éléments suivants : a) plaidoyer aux côtés d'institutions religieuses et culturelles et de chefs d'opinion, et renforcement de leurs capacités ; b) participation des OSC et des groupes de jeunes à la consolidation de la paix et la prévention des conflits en vue de promouvoir des sociétés pacifiques ; c) renforcement des capacités des institutions et mécanismes nationaux de défense des droits fondamentaux à surveiller la mise en œuvre des politiques et la réalisation des engagements nationaux, et à mener un plaidoyer fondé sur des données probantes ; d) appui aux initiatives de mesure et de recherche-action sur les normes sociales et genrées ; e) renforcement de l'utilisation de programmes d'enseignement et d'approches psychosociales fondés sur des données probantes au niveau local ; f) promotion d'un traitement sûr et éthique de la violence basée sur le genre ou liée à des accusations de sorcellerie dans les médias nationaux en vue d'accroître la sensibilisation à ces questions, et renforcement du suivi de la transformation des normes, attitudes et perceptions sociales ; et g) mise en œuvre d'une éducation sexuelle complète pour les adolescents en milieu scolaire et extrascolaire dans certaines provinces, et orientation des jeunes vers les services concernés. Ces interventions seront alignées sur celles associées aux autres produits, en particulier aux produits 1, 2 et 5, et contribueront à améliorer la prestation de services de santé sexuelle et reproductive, à renforcer leur résilience, et à accroître le recours aux services de planification familiale.

E. Produit 5. D'ici 2028, renforcement de la capacité du gouvernement national et des administrations locales ainsi que de l'engagement politique et financier en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données probantes ventilées à des fins de plaidoyer et d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des programmes en vue d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs.

22. Ce produit contribue aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatifs à l'égalité pour les femmes et les filles et au développement humain inclusif. Le programme renforcera la capacité du gouvernement aux niveaux national et infranational en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données de qualité et à jour, ventilées par sexe, âge et handicap, afin de permettre un plaidoyer fondé sur des données probantes dans l'ensemble du lien entre l'action humanitaire et le développement et d'accélérer la réalisation des cinq produits du programme de pays. Les principales interventions porteront sur les éléments suivants : a) renforcement de l'appui technique au recensement de la population et du logement et à d'autres enquêtes ; b) renforcement de la capacité du pays et des provinces cibles à utiliser des données démographiques ventilées et à suivre les progrès pour éclairer les politiques, les plans et les programmes dans l'ensemble du lien entre l'action humanitaire et le développement ; c) appui au Service de l'état civil et de l'identité dans la gestion des aspects techniques de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données, et plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques et données de l'état civil, en particulier à des fins de suivi et d'examen décentralisés (il s'agit notamment de moderniser les efforts du gouvernement en utilisant des tablettes pour l'enregistrement et le traitement des données) ; et d) renforcement des compétences en matière d'exploitation et de traitement des données et appui à la recherche sur la dynamique démographique et le développement durable. Le programme établira et renforcera des partenariats avec les ministères concernés, les universités, les groupes de réflexion, le secteur privé et d'autres acteurs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Ces initiatives visent à renforcer la capacité technique des partenaires en matière de population et de développement à influencer l'examen et la mise à jour de la politique démographique nationale, et à transmettre les bonnes pratiques innovantes de collecte, d'analyse et de diffusion de données démographiques.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Pour garantir l'appropriation et la pérennité des résultats au niveau national, le programme sera mis en œuvre sous la coordination globale du ministère de la planification nationale et du suivi. Aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme contribue aux aspects du quatrième Plan de développement à moyen terme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant la santé sexuelle et reproductive (notamment la planification familiale et la santé maternelle), la population, le genre et le dividende démographique. Le programme de pays sera mis en œuvre en collaboration avec des partenaires gouvernementaux nationaux, des organisations confessionnelles, des OSC, des représentants des populations les plus laissées pour compte et d'autres organismes des Nations Unies.

24. Le FNUAP examinera la structure de son bureau afin de s'assurer qu'il dispose de la bonne combinaison de compétences pour se positionner en chef d'opinion et mener à bien le programme proposé. Il continuera de collaborer activement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour exploiter au mieux les possibilités de coopération, et sollicitera l'appui technique du bureau régional et du siège si nécessaire. Des volontaires des Nations Unies mettront leurs compétences au service du programme, garantiront la diversité et l'inclusion, et combleront d'éventuelles lacunes en matière de capacités. Le FNUAP soutiendra également les initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire mutuellement bénéfiques pour faciliter l'échange de compétences techniques et de connaissances.

25. Les principaux risques liés à la mise en œuvre du programme sont les suivants : a) l'instabilité économique, qui peut réduire les investissements dans les services sanitaires et sociaux ; b) les chocs induits par l'environnement et le changement climatique ; c) la situation sécuritaire du pays. Pour atténuer les effets de l'instabilité économique sur le financement des mesures liées à la CIPD, le FNUAP investira dans la communication stratégique afin de renforcer les partenariats avec le secteur privé, les institutions financières internationales, les groupes de réflexion et les universités dans le cadre du partenariat intégré et du plan de mobilisation des ressources. Une analyse environnementale sera réalisée chaque trimestre pour identifier et gérer les effets néfastes. Concernant les questions de sécurité, le FNUAP continuera de collaborer étroitement avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, d'orienter son action en fonction de l'importance

des programmes, de renforcer les capacités de planification des interventions d'urgence, et d'affecter des ressources à la sécurité dans la planification et le budget de ses programmes.

26. En cas d'urgence nationale, et en consultation avec le gouvernement, le FNUAP pourra réorienter les fonds vers d'autres activités, en particulier des mesures vitales. Le gouvernement répond de la sécurité du personnel du FNUAP et de son bureau de pays. Le programme appliquera les normes sociales et environnementales du FNUAP pour éviter tout dommage involontaire aux personnes et à l'environnement.

27. Le présent descriptif de programme de pays montre les contributions du FNUAP à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats sur les objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. S'agissant des programmes de pays, les responsabilités attribuées aux gestionnaires à l'échelle des pays, des régions et du siège sont définies dans les procédures et politiques qui régissent les programmes et opérations du FNUAP, et dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

28. Le FNUAP a élaboré un plan chiffré de suivi et d'évaluation du programme conformément à son plan stratégique et au cadre de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il contribuera à la plateforme UNInfo et en exploitera les données. Conformément aux politiques et procédures de gestion et d'évaluation des programmes du FNUAP, et à l'aide de cadres adaptatifs de gestion et de redevabilité axés sur les résultats, le suivi et l'évaluation du programme seront assurés avec les organes de coordination gouvernementaux et d'autres partenaires nationaux et infranationaux pour le développement et l'action humanitaire, en s'appuyant sur les éléments suivants : a) examens annuels et trimestriels des programmes et missions communes de suivi annuelles ; b) appui aux évaluations rapides, aux enquêtes de initiales et finales et à la collecte de données en vue de faire du FNUAP un centre de connaissances et d'outils pour obtenir des informations démographiques pendant la phase de préparation aux situations d'urgence ; c) examen à mi-parcours en 2026 en vue de déterminer les priorités et d'élaborer les stratégies des années restantes du cycle de programmation ; et d) évaluation du programme de pays à son avant-dernière année en vue de constituer une base de données probantes pour le prochain cycle de programmation. Le FNUAP participera au processus de l'examen périodique universel.

29. Il jouera un rôle essentiel au sein du groupe de travail sur les données, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, le bureau du coordonnateur résident, d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Il sera un membre proactif du Groupe de suivi et d'évaluation des Nations Unies, qui contribue à la planification, à la surveillance de la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, le FNUAP continuera de contribuer à la base de données des indicateurs sur la CIPD, les objectifs de développement durable (ODD) et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à la plateforme UNInfo.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE (2024-2028)

PRIORITÉ NATIONALE : Vision 2050, domaine prioritaire stratégique 4 du quatrième Plan de développement à moyen terme 2023-2028 : soins de santé de qualité et abordables				
RÉALISATION(S) DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés, bénéficieront de services sociaux de base de qualité, tenant compte du genre, adaptés aux crises et fondés sur les droits, et réaliseront équitablement leur plein potentiel pour contribuer au développement du pays				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <p>Taux national de mortalité maternelle – Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes <i>Niveau de référence : 192 (2021) ; niveau cible : < 100 (2028)</i></p> <p>Pourcentage de naissances assistées par du personnel qualifié <i>Niveau de référence : 55 % (2016-2018) ; niveau cible : 80 % (2028)</i></p>	<p>Produit 1. D'ici 2028, renforcement des capacités nationales et infranationales de prévention et de prise en charge des complications de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum, en particulier dans les zones difficiles d'accès, mal desservies et touchées par des conflits ou des catastrophes.</p>	<p>Proportion d'établissements de santé fournissant des services soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base 24/7 qui sont fonctionnels et accessibles en deux heures maximum pour les femmes en âge de procréer des provinces cibles <i>Niveau de référence : 44 % (2023) ; niveau cible : 80 % (2028)</i></p> <p>Proportion d'hôpitaux provinciaux et de district dans les provinces cibles mettant en œuvre le système de surveillance et d'intervention en cas de décès maternels et périnataux conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 0 % (niveau infranational, 2023) ; niveau cible : 80 % (niveau infranational, 2028)</i></p> <p>Nombre de cas de fistule obstétricale traités avec l'aide du FNUAP, ventilé par âge <i>Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 500</i></p> <p>Nombre de politiques, de stratégies et de plans de mise en œuvre chiffrés élaborés qui prévoient des services intégrés de santé sexuelle et reproductive dans le cadre de programmes nationaux et infranationaux de mutualisation des risques et de couverture sanitaire universelle par cotisation <i>Niveau de référence : 0 (niveau infranational, 2023) ; niveau cible : 8 (niveau infranational, 2028)</i></p> <p>Nombre de comités consultatifs techniques fonctionnels nationaux et provinciaux sur la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent qui dirigent et coordonnent des services de préparation et d'intervention sur l'ensemble du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix <i>Niveau de référence : 1 (niveau national, 2023) ; niveau cible : 8 (niveau provincial, 2028)</i></p>	<p>Ministères de la Planification nationale et du Suivi, du Développement communautaire et de la Religion, de la Justice et du Procureur général, des Finances, de la Santé, de l'Éducation, autorités sanitaires provinciales, Centre national de gestion des catastrophes, Autorité du changement climatique et du développement, représentants et dirigeants de la jeunesse, organisations nationales de personnes handicapées, Autorité nationale de la jeunesse et du développement, UNICEF, OMS, Banque mondiale, ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT), Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), organisations confessionnelles, groupes religieux, OSC, Société d'obstétrique et de gynécologie de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Société des sages-femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Institut de recherche médicale de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Institut Burnet, Institut mélanésien, École de sages-femmes de l'université de Goroka, milieu universitaire, médias, entreprises du secteur privé.</p>	<p>3,9 millions de dollars (2,6 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,3 million provenant d'autres ressources)</p>

PRIORITÉ NATIONALE : Vision 2050, domaine prioritaire stratégique 4 du quatrième Plan de développement à moyen terme 2023-2028 : soins de santé de qualité et abordables				
RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2028, les habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisés, bénéficieront de services sociaux de base de qualité, tenant compte du genre, adaptés aux crises et fondés sur les droits, et réaliseront équitablement leur plein potentiel pour contribuer au développement du pays				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <p>Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes (indicateur 3.7.1 des ODD) <i>Niveau de référence : 37 % (2023) ; niveau cible : 66 % (2028)</i></p> <p><u>Indicateur(s) de résultat du plan stratégique :</u></p> <p>Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale <i>Niveau de référence : 22 % (2022) ; niveau cible : 16 % (2028)</i></p>	<p>Produit 2. D'ici 2028, amélioration de la disponibilité et de la continuité des services, des informations et des produits de planification familiale de qualité, y compris en cas d'escalade de conflits ou de catastrophe.</p>	<p>Proportion de points de prestation de services primaires proposant au moins quatre méthodes de contraception modernes <i>Niveau de référence : 47 % (2023) ; niveau cible : 80 % (2028)</i></p> <p>Proportion de points de prestation de services de planification familiale dans les provinces cibles fournissant des services assurés par au moins deux prestataires de services formés à la planification familiale <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p> <p>Proportion de provinces dans les zones prioritaires mettant en œuvre des programmes de promotion du préservatif pour la prévention du VIH, des autres IST et des grossesses non désirées <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p>	<p>Ministères de la Planification nationale et du Suivi, du Développement communautaire et de la Religion, de la Justice et du Procureur général, des Finances, de la Santé, de l'Éducation, Conseil national de lutte contre le sida, autorités sanitaires provinciales, Centre national de gestion des catastrophes, Autorité du changement climatique et du développement, Institut national de statistique, représentants et dirigeants de la jeunesse, organisations nationales de personnes handicapées, Autorité nationale de la jeunesse et du développement, ONUSIDA, PNUD, UNESCO, UNICEF, ONU-Femmes, OMS, Banque mondiale, DFAT, USAID, organisations régionales, organisations confessionnelles, groupes religieux, OSC, Marie Stopes International, Association de santé familiale de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Société des sages-femmes de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Institut de recherche médicale de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Institut Burnet, milieu universitaire, médias, entreprises du secteur privé.</p>	<p>3,5 millions de dollars (1 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 2,5 millions provenant d'autres ressources)</p>

PRIORITÉ NATIONALE : Quatrième Plan de développement à moyen terme 2023-2028 : Domaine prioritaire stratégique 1 : Investissement économique stratégique (produit 1.3), Domaine prioritaire stratégique 4 : Éducation de qualité et capital humain qualifié (produit 1.4), Domaine prioritaire stratégique 5 : État de droit et justice (produit 1.4), Domaine prioritaire stratégique 7 : Bonne gouvernance et transformation de la fonction publique (produits 1.1 et 1.2), Domaine prioritaire stratégique 11 : Dynamique démographique et développement (produits 1.4 et 1.3), Domaine prioritaire stratégique 12 : Partenariats stratégiques.				
RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2028, les femmes et les filles de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les plus marginalisées et les plus vulnérables, exerceront leurs droits et leur capacité d'action et ne subiront aucune forme de discrimination et de violence.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction de la prévalence de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateur(s) de résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire présent ou passé au cours des 12 derniers mois, par forme de violence et par âge (ODD 5.2.1) <i>Niveau de référence : 54 % (2016) ; niveau cible : 30 % (2028)</i>	Produit 3. D'ici 2028, les femmes et les filles qui subissent ou risquent de subir des violences basées sur le genre ou liées à des accusations de sorcellerie, en particulier dans les zones difficiles d'accès, mal desservies et frappées par des conflits ou des catastrophes, auront accès en temps voulu à des services de qualité, multisectoriels et coordonnés.	Nombre de lois, politiques et plans élaborés, révisés et suivis avec l'appui du FNUAP visant à renforcer la préparation à la violence basée sur le genre ou liée à des accusations de sorcellerie, à mieux la prévenir et mieux la prendre en charge <i>Niveau de référence : 2 (2023) ; niveau cible : 8 (2028)</i> Proportion de provinces dans les zones prioritaires dotées de mécanismes fonctionnels de coordination en matière de lutte contre la violence basée sur le genre ou liée à des accusations de sorcellerie, conformes aux directives générales et prévoyant des services d'orientation actualisés <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i> Nombre de centres d'aide familiale dans les zones prioritaires fournissant des services de lutte contre la violence basée sur le genre centrés sur les personnes survivantes, conformément à l'ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i>	Ministères de la Planification nationale et du Suivi, du Développement communautaire et de la Religion, de la justice et du Procureur général, des Finances, de la Santé, de l'Éducation, Commission parlementaire permanente sur l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la lutte contre la violence basée sur le genre, autorités sanitaires provinciales, Institut national de statistique, Centre national de gestion des catastrophes, Autorité du changement climatique et du développement, représentants et dirigeants de la jeunesse, organisations nationales de personnes handicapées, Autorité nationale de la jeunesse et du développement, PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, OMS, Banque mondiale, DFAT, Agence coréenne de coopération internationale, USAID, organisations confessionnelles, groupes religieux, OSC, milieu universitaire, médias, entreprises du secteur privé.	4,5 millions de dollars (2 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 2,5 millions provenant d'autres ressources)

PRIORITÉ NATIONALE : Quatrième Plan de développement à moyen terme 2023-2028 : Domaine prioritaire stratégique 1 : Investissement économique stratégique (produit 1.3), Domaine prioritaire stratégique 4 : Éducation de qualité et capital humain qualifié (produit 1.4), Domaine prioritaire stratégique 5 : État de droit et justice (produit 1.4), Domaine prioritaire stratégique 7 : Bonne gouvernance et transformation de la fonction publique (produits 1.1 et 1.2), Domaine prioritaire stratégique 11 : Dynamique démographique et développement (produits 1.4 et 1.3), Domaine prioritaire stratégique 12 : Partenariats stratégiques				
RÉALISATION(S) DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2028, les femmes et les filles seront libérées de la discrimination, de la violence et de la torture grâce à une approche s'appliquant à l'ensemble de la société en vue de promouvoir des attitudes, des normes et des comportements socioculturels équitables entre les genres				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025 ; accélération de la réduction de la prévalence de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <p>Nombre de lois et de réglementations fondées sur les normes internationales en matière de droits fondamentaux, élaborées avec l'appui des Nations Unies et visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les pratiques néfastes</p> <p><i>Niveau de référence : version provisoire de la politique relative aux défenseurs des droits fondamentaux ; niveau cible : version définitive de la politique relative aux défenseurs des droits fondamentaux</i></p> <p>Promouvoir l'égalité d'accès aux soins, aux informations et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive (ODD 5.1.1.1)</p> <p><i>Niveau de référence : Un texte : Vision 2050 (2023) ; Niveau cible : Deux politiques ou lois adoptées et appliquées : politique de soins obstétricaux et politique de santé des adolescents (2028)</i></p>	<p>Produit 4. D'ici 2028, renforcement de la capacité des principales parties prenantes à transformer les normes sociales et genrées, à promouvoir des pratiques non discriminatoires, à soutenir des attitudes positives de la part des prestataires de services et à améliorer l'accès à la protection et aux services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre violence basée sur le genre ou liée à des accusations de sorcellerie.</p>	<p>Proportion de parties prenantes dans les provinces des zones prioritaires disposant de données probantes sur les pratiques non discriminatoires et les attitudes positives des prestataires de services en vue d'améliorer l'accès aux services de lutte contre la violence basée sur le genre, de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre les violences liées à des accusations de sorcellerie</p> <p><i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p> <p>Proportion de parties prenantes dans les provinces des zones prioritaires menant des activités fondées sur des données probantes, tenant compte du genre ou de nature à transformer la dynamique femmes-hommes (approches de mobilisation communautaire, dialogues fondés sur les valeurs, programmes ludo-éducatifs, campagnes menées par des jeunes, etc.) en vue d'éliminer les normes sociales et genrées, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires, la violence basée sur le genre et les violences liées à des accusations de sorcellerie</p> <p><i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p> <p>Proportion de provinces des zones prioritaires proposant une éducation sexuelle complète en milieu scolaire et extrascolaire mise en œuvre conformément aux directives techniques internationales de l'UNESCO</p> <p><i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p>	<p>Ministères de la Planification nationale et du suivi, du Développement communautaire et de la Religion, de la Justice et du Procureur général, Institut national de statistique, ministère de la Santé, de l'Éducation, OSC spécialisées dans les services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Institut de recherche médicale de Papouasie-Nouvelle-Guinée, autres organismes des Nations Unies, groupes de jeunes.</p>	<p>2 millions de dollars (1,5 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,5 million provenant d'autres ressources)</p>

PRIORITÉ NATIONALE : Vision 2050, quatrième Plan de développement à moyen terme 2023-2028, Domaine prioritaire stratégique 7 : Gouvernement numérique, statistiques nationales et gouvernance des services publics ; Domaine prioritaire stratégique 11 : Développement de la population, de la jeunesse et du genre				
RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2028, la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en particulier les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables, sera actrice et bénéficiaire d'une gouvernance plus responsable, plus sensible au genre, inclusive et transparente, qui promeut la paix, la sécurité, l'égalité et la cohésion sociale ; les systèmes nationaux et infranationaux de planification, de suivi, de données et de gestion des finances publiques auront été renforcés en vue d'une prestation de services plus efficace et plus rationnelle financièrement.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ; accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de résultat du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <p>Pourcentage de provinces disposant de mécanismes de collecte ou d'analyse de données fournissant des données ventilées permettant de suivre la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) <i>Niveau de référence : 5 % (1 sur 22) (2023) ; niveau cible : 45 % (10 sur 22) (2028)</i></p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <p>Le pays a effectué au moins un recensement de la population et du logement au cours de la dernière décennie <i>Niveau de référence : non (2023) ; niveau cible : oui (2028)</i></p>	<p>Produit 5. D'ici 2028, renforcement de la capacité du gouvernement national et des administrations locales ainsi que de l'engagement politique et financier en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données probantes ventilées par sexe, âge et handicap à des fins de plaidoyer et d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des programmes en vue d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs.</p>	<p>Recensement de la population et du logement réalisé selon les normes internationalement acceptées <i>Niveau de référence : non (2023) ; niveau cible : oui (2028)</i></p> <p>Proportion de provinces ayant conclu des partenariats pour renforcer les renforcement des compétences des responsables de la planification nationaux et locaux, des jeunes, des universitaires et des OSC en matière d'exploitation et de traitement des données, et améliorer leur utilisation par les principaux décideurs <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p> <p>Proportion de provinces des zones prioritaires qui transmettent, analysent et diffusent en temps voulu des données et des statistiques ventilées par sexe, âge et handicap sur l'état civil afin d'alimenter le système électronique national d'information sur la santé <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 100 % (2028)</i></p> <p>Proportion de plateformes créées pour examiner la dynamique démographique et le développement durable <i>Niveau de référence (2023) : 0 % (niveaux national et infranational) ; niveau cible (2028) : 100 % (3 au niveau national et 8 au niveau infranational)</i></p>	<p>Institut national de statistique, Ministères de la Planification nationale et du Suivi, du Développement communautaire et de la Religion, Commission nationale de la population, Commission parlementaire spéciale sur la population, ministère de la Santé, de l'Éducation, Comité national de gestion des catastrophes, organisations et réseaux axés sur la jeunesse, organisations de personnes handicapées, organisations confessionnelles, églises, OSC intervenant dans les situations d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires.</p>	<p>3 millions de dollars (2 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 1 million provenant d'autres ressources)</p>
Coordination du programme et assistance				0,6 million de dollars provenant de ressources ordinaires